

**Séance du 30 avril 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Maisons de la Vie Citoyenne – Désignation des représentants de la commune aux conseils d'administration.

L'année 1996 a vu la naissance sur les différents quartiers de Bayonne des Maisons de la Vie Citoyenne (MVC), structures issues de la fusion des Centres sociaux et des Maisons de la jeunesse et de la culture existants. Cette initiative, portée par la ville de Bayonne et les différents partenaires : Caisse d'allocations familiales, Conseil général, Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, se concrétise aujourd'hui par l'existence de trois MVC : Bayonne Centre-ville, Polo Beyris et Saint-Etienne.

Elles ont reçu une mission d'animation globale, intergénérationnelle et multiculturelle mise en œuvre par des actions collectives à caractère social, culturel et de loisirs. Elles interviennent en outre au sein de leur quartier pour promouvoir la participation citoyenne, le renforcement du lien social et la lutte contre l'exclusion et la marginalisation.

La ville étant représentée aux conseils d'administration, il est demandé au conseil municipal de désigner un délégué titulaire de la commune, ainsi qu'un délégué suppléant pour chacune des trois Maisons de la Vie Citoyenne précitées.

Se sont portés candidats :

Majorité municipale : Etienne Boutonnet, Yves Ugalde, Philippe Escapil-Inchauspé, Alain Esmieu, Julie Bensoussan et Maurice Lalanne .

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32  
Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- MVC Bayonne Centre-ville

Titulaire :

- M. Etienne Boutonnet : 32 voix

Suppléant :

- M. Yves Ugalde : 32 voix

MVC Polo Beyris

Titulaire :

- M. Philippe Escapil-Inchauspé : 32 voix

Suppléant :

- M. Alain Esmieu : 32 voix

MVC Saint-Etienne

Titulaire :

- Mme Julie Bensoussan : 32 voix

Suppléant :

- M. Maurice Lalanne : 32 voix

Sont désignés, à la majorité absolue, représentants de la commune de Bayonne aux Maisons de la Vie Citoyenne :

- MVC Bayonne Centre-ville

Titulaire :

- M. Etienne BOUTONNET

Suppléant :

- M. Yves UGALDE

MVC Polo Beyris

Titulaire :

- M. Philippe ESCAPIL-INCHAUSPE

Suppléant :

M. Alain ESMIEU

MVC SAINT-ETIENNE

Titulaire :

- Mme Julie BENSOUSSAN

Suppléant :

M. Maurice LALANNE

Ont signé au registre les membres présents.